



Client : LA FOREST LANDERNEAU

Site de prélèvement : EAUPART80001 - Grève de la gare

Référence :

Date de réception : 23/06/2025-Site de Brest

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
BOURG
29800 LA FOREST LANDERNEAU

COPIE REÇU
01 JUL. 2025
Mairie de La Forest - Landerneau
29800

Nature de l'échantillon : Eau de baignade Point de prélèvement :

Méthode de prélèvement : FD T90-521

Prélèvement du : 23/06/2025 à 14:10 Préleveur : BOCHER JOHAN - BREST

Horaire de: pleine mer : 16:06 Basse mer : 22:30 Coefficient : 75

Ech 1 : N.T 096247 - Grève de la gare

Date de début d'analyse : 23/06/2025

Paramètres	Site	Méthodes	Normes	Résultat	Unités	Référence + Limite Qualité	LQ
PRELEVEMENT							
☒ Prélèvement d'eau de loisirs (naturelle ou traitée)	B		FDT 90 521 - NF EN ISO 19458	—			
PARAMETRES MESURES SUR SITE							
Température de l'air in situ	B	Par sonde	METR-IN-0096	24.5	°C		
☒ Température de l'eau in situ	B	Par sonde	METR-IN-0096	22.4	°C		
ANALYSES BACTERIOLOGIQUES							
☒ Entérocoques intestinaux	B	npp	NF EN ISO 7899-1	<15	npp/100ml	<370(L)	15
☒ Escherichia coli	B	npp	NF EN ISO 9308-3	15	npp/100ml	<1000(L)	15

Référence et limites de qualité issues: de la note d'information DGS/EA4/2014/106 du 23 mai 2014 en application de la directive 2006-7-CE

Copie à :

Sites de Labocéa : B : Brest-Plouzané - C : Combours - F : Fougères - P : Ploufragan - Q : Quimper

Seuls les prestations identifiées par ☒ sont réalisées sous couvert de l'accréditation.

Dans le cas où les prélèvements ne sont pas réalisés par le laboratoire, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été réceptionné. Pour rappel, pour assurer la bonne conservation de l'échantillon, l'acheminement au laboratoire doit être réalisé en condition réfrigérée à (5±3°C).

Cette analyse a été réalisée à la demande de l'ARS Bretagne dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des baignades.

Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à analyse, et le cas échéant au prélèvement si effectué par Labocéa. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf celles fournies par le client (identifiées *en italique*) qui peuvent affecter la validité des résultats.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Résultats précédés du signe < correspondant aux limites de quantification (LQ). (ec) = en cours d'analyse - N/A = non analysé - NI = non interprétable - * = nombre estimé - PRESENCE = 1 à 2 colonies - 0 = non détecté - PNQ = présence non quantifiable en raison d'une flore interférente.

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée aux résultats (incertitudes communiquées sur demande).

La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation si toutes les analyses sont couvertes par l'accréditation.

Laboratoire agréé par les ministères chargés de l'agriculture, de la santé et de l'environnement (voir site internet de ces ministères).

Validation scientifique par :

BELLEC CHRISTIAN Technicien microbiologiste

Validation administrative le 25/06/2025 par :

Bellec Christian

Technicien microbiologiste